

---

**100 % des plastiques recyclés à l'horizon 2025,  
la plasticulture française s'engage**

Mesdames Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, se sont réjouies des engagements volontaires pris par l'industrie, le 2 juillet 2018, pour tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025 : *« C'est une première étape du changement d'une économie linéaire à une économie circulaire, avec 100% des plastiques recyclés... On ne peut continuer à puiser dans nos ressources naturelles. »*

Mesdames les ministres se sont également félicitées des engagements pris (+ 300 000 tonnes de recyclés par 2025, soit le double d'actuellement) et de la méthode employée : pour la première fois, tous les représentants de la chaîne de valeur ont travaillé ensemble pour aboutir à ces engagements.

**Le plastique agricole aujourd'hui : 2 % du plastique utilisé : 20 % du plastique recyclé**

La plasticulture française peut se prévaloir de dix ans d'engagement dans le développement de l'économie circulaire et elle se réjouit de voir ses orientations stratégiques confortées par les conclusions de la concertation conduite par le Gouvernement sur l'économie circulaire.

*« Représentant à peine 2 % du plastique utilisé en France\*, les plastiques agricoles contribuent à hauteur de 20% des plastiques recyclés au plan national »* rappelle Paul Cammal, Président du Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA), qui veut surtout voir, dans les travaux du Gouvernement, une occasion d'améliorer encore le service indispensable aux agriculteurs, notamment en créant de nouvelles filières de collecte (Gaines Souples d'Irrigation (GSI) en 2018).

**Le plastique agricole demain : 25 % de granule régénérée dans les produits neufs**

C'est tout l'enjeu des actions\* lancées par le CPA : développer des collectes, améliorer la qualité des plastiques usagés, pour faciliter le recyclage et utiliser de manière croissante des granules régénérées dans la fabrication des nouveaux produits (25 % en 2025) et favoriser l'accès aux plastiques biodégradables, pour les cultures qui le permettent.

Ces objectifs passent nécessairement par une amélioration de la qualité des plastiques agricoles usagés, pour faciliter leur recyclabilité et par une augmentation des capacités de recyclage insuffisantes aujourd'hui.

**Dans le contexte international difficile du recyclage, les plasticulteurs s'engagent !**

*\*voir annexes*

**Pour en savoir plus :**

Contact CPA - APE

Bernard Le Moine

01 44 01 16 49

04 91 02 86 42

06 28 05 24 38

[b.lemoine@plastiques-agriculture.com](mailto:b.lemoine@plastiques-agriculture.com)

Contact presse

Bertrand Figuiet

01 45 86 97 68

06 24 73 85 77

[b.figuiet@plastiques-agriculture.com](mailto:b.figuiet@plastiques-agriculture.com)

**À propos du CPA**

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »

**Annexe 1**

**La plasticulture française**

**Chiffres-clés 2017**

<b>Mis en marché</b>	85 000 tonnes	<b>Mis en filières APE<sup>1</sup></b>	78 000 tonnes <sup>2</sup>	<b>92%</b>
<b>Usagé</b>	120 000 tonnes <sup>3</sup>	<b>Collecté</b>	63 000 tonnes	<b>81%</b>
		<b>Recyclé</b>	50 000 tonnes	<b>80%</b>

**Chiffres-clés 2016**

Produits	Tonnes collectées	Taux de collecte	Destination finale
Films	54 000 tonnes	75%	98% recyclage
Ficelle	5 000 tonnes	35%	100% recyclage
Filets	4 000 tonnes	40%	100% ISDND

<sup>1</sup> Filières APE : gestion des plastiques agricoles usagés (FAU, FIFAU, FILPRAU, GSI).

<sup>2</sup> Les plastiques dégradables ne sont pas en filière.

<sup>3</sup> Les films usagés comprennent la souillure : eau, minéraux, organique...

## **Annexe 2**

# **Objectif Plasticulture 2025**

La plasticulture a engagé, depuis longtemps déjà, une démarche volontaire pour une transition vers une économie circulaire, bien avant que le concept soit formalisé comme aujourd'hui. Cependant, il reste encore bien du chemin pour que les objectifs de cette transition soient réellement atteints. En s'appuyant sur le chemin parcouru, l'industrie de la plasticulture recommande et s'engage résolument dans des actions accélérant cette transition.

## **Zéro plastique agricole en décharge en 2025, un objectif accessible !**

Dans certaine catégorie de films, 100% des plastiques collectés sont effectivement recyclés matière. Afin d'y parvenir sur l'ensemble des produits, les 8 actions suivantes seront engagées :

- I. Améliorer l'accès aux filières de récupération existantes pour tous les agriculteurs, notamment pour les taux de collecte les plus faibles.
- II. Organiser des filières nationales de collectes pour tous les produits qui ne sont pas encore organisés en filière : gaines souples d'irrigation, filets de protection, films non tissés...
- III. Renforcer l'intégration de la gestion de fin de vie dans la conception des produits neufs.
- IV. Développer à chaque fois que possible, la réduction des déchets à la source.
- V. Orienter vers la valorisation énergétique les plastiques usagés qui ne peuvent pas être recyclés de manière éco-efficace.
- VI. Incorporer une moyenne de 25 % de granule régénérée dans les nouveaux produits plastiques à destination de l'agriculture.
- VII. Développer les capacités de recyclage des plastiques agricoles usagés.
- VIII. Améliorer la qualité de la granule recyclée pour favoriser son intégration dans les nouveaux produits.